République Française

Département du Douls

N° 12/19

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 4 février 2019
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 18 février 2019,

Objet de la délibération : PERSONNEL : Renouvellement contrat Elodie RIBES

	Nombre de membres	1
-	En exercice :	99
-	Présents titulaires :	64
-	Absents:	
	· Dont suppléés :	3
	· Dont représentés :	11
	· Excusés :	7
İ	· Non excusés :	14
-	Votants :	78

Résultat du vote		
- Pour:	78	
- Contre:	0	
- Abstention :	0	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20190211-12-19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/02/2019

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 11 FEVRIER 2019

L'an deux mil dix-neuf,

Le onze février,

Absent(e)s

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à la salle des fêtes de Liesle sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de février.

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

M. Bourgon Jean-Michel à M. Marechal Philippe, M. Bole Léon à M. Maire Pierre, M. Dard Pierre à M. Chatelain Claude, M. Lièvremont Jean-Michel à Mme Nicole Morel, M. Chabod Gérard à M. Pernin Daniel, M. Roland Jean-

Touis à Mme Petitet Marie-Jeanne, M. Amiez Vyes à M. Ducret Sylvain

Procuration

Louis à Mme Petitet Marie-Jeanne, M. Amiez Yves à M. Ducret Sylvain, Mme Galmiche Christelle à Mme Calvi Virginie, Mme Groleau Colette à M. Jouvin Christophe, M. Bole Joel à M. Marguet Vincent, M. Vergey André à

M. Groshenry Maxime

M. Vermot-Desroches Gérard par Mme Jouffroy Marie-Claude, M. Dugourd Suppléé(e)s Pascal par M. Legain Christophe, M. Laithier Didier suppléé par M. Vernerey

Michel

Excusé(e)s Mmes Muller Valérie, Fietier Danièle & Keller Véronique, Ms. Nicolet Jean-

Paul, Maugain Romuald, M. Chaussarot Michel & Bruchon Pierre

Mmes Faillenet Maryse, Breuillot Christine, Leblanc-Vichard Françoise, Ragot Maryvonne & Boucon Galimard Sabrine, Ms. Maurice Jacques,

Percier Pascal, Pogliano Jean-Louis, Sage Jean-Luc, Laporte Jean, Boillon Michel, Petetin Yves, Simon Gilles & Bourquin Michel

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Pierre Daudey, ayant obtenu la majorité, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

750051

Le Président rappelle que la mise en œuvre et le suivi du programme LEADER nécessitent 2 postes à temps plein financés par le programme.

Il convient donc de renouveler le CDD de l'animatrice Elodie Ribes du 15/02/19 au 14/02/20.

Le conseil, invité à se prononcer, à l'unanimité :

- ➤ Décide de renouveler le CDD de l'animatrice Elodie Ribes du 15/02/19 au 14/02/20
- > Autorise le Président à signer le contrat.

Fait et délibéré en séance, le 11.02.19

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER
Président

mmunaste Moommune

True Edouard Bastide 25290 ORNANS